



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5101599

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 8/10/2025 13H51 C:025094 I:39674
V/REF : 1030600
V/Email reçu le Mercredi 08/10/2025 à 13H51

SEMCODA MANDATAIRE DE CCAS
VILLIEU LOYES MOLLON
21 RUE DES MAGNOLIAS
GRANDIFLORA
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 09046
IMMEUBLE : CHARL.DE GAULLE-9046
AVENUE CHARLES DE GAULLE
.
01800 VILLIEU LOYES MOLLON

Vaulx en Velin, le 21 Octobre 2025

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N85 AVENUE CHARLES DE GAULLE - LOGEMENT VACANT AU 1ER ETAGE
LES CLES SONT A RECUPERES A L'AGENCE DE MEXIMIEUX

MOTIF : INTERVENIR POUR LE REGLAGE DU MEUBLE HAUT GAUCHE DE CUISINE + PORTE
BATTANTE PLACARD CUISINE

Donneur d'ordre : Mme S. BITTIGER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 14/10 A 15H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT VACANT AU 1ER ETAGE
REGLAGE FERMETURE MEUBLE HAUT CUISINE
REGLAGE PORTE BATTANTE PLACARD
CONTROLE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 14/10/25 à 17H20 Mme S. BITTIGER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	71,89	71,89
2,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	2	51,35	102,70



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5101599

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	174,59
T.V.A. a 10,00%	17,45
TOTAL T.T.C.En EURO	192,04

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1030600 du 08/10/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

85 Avenue Charles de Gaulle

Résidence les Ecureuils

01800 VILLIEU LOYES MOLLON

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

01-EE-2212-TRA-46134000

Marché : M - 231009002-1

09046-00001-00001-00011 H / Type 1BIS / 01

Etage : 01

Délai

Date limite exécution : 23/10/2025

Observations

MUT 29/09/25 / LS FEOUX / LV

LOGEMENT VACANT CLES BUREAU MEXIMIEUX

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,89	71,89	7,19	79,08
MS00021 Ajustage de porte i MEUBLE HAUT GAUCHE DE CUISINE + PORTE BATTANTE PLACARD CUISINE	1,00	51,35	51,35	5,14	56,49
Total H.T.				123,24	
Total TVA				12,33	
Total TTC				135,57	

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BITTIGER Stéphanie (Ag Trévoux le 08/10/2025)

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA Mandataire de CCAS VILLIEU LOYES MOLLON

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX

EDN6



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **85 Avenue Charles de Gaulle Résidence les Ecureuils 01800 VILLIEU LOYES MOLLON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **08/10/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1030600